

Londres (1), et à évacuer la citadelle d'Anvers, qui était demeurée au pouvoir de ce prince. Par une convention conclue le 22 octobre entre lord Palmerston et M. de Talleyrand, l'Angleterre et la France furent chargées de procéder à l'exécution de ce traité, et une armée française fut immédiatement dirigée vers la frontière belge. Les trois autres puissances contractantes, partagées entre leurs sympathies déclarées en faveur de la Hollande et la crainte de compromettre la paix générale en lui prêtant ouvertement appui, avaient pris le parti de demeurer *spectatrices inactives* de la lutte qui allait s'engager. Mais la France n'avait obtenu cette neutralité qu'au prix d'une condition également humiliante pour les deux peuples : c'est que les Belges s'abstiendraient de toute coopération aux mouvements de l'armée française. Tant on craignait la réunion même momentanée sous un même drapeau de deux nations inspirées par le principe révolutionnaire ! Toujours disposé à épargner à ses fragiles alliés toute espèce d'ombrage, Louis-Philippe exigea de plus que, dans le cas où notre armée aurait à repousser une attaque de la part des Hollandais, on respectât avec soin les limites de leur territoire.

Le siège d'Anvers, conduit avec une infatigable activité par le maréchal Gérard, eut la plus heureuse issue. La garnison hollandaise capitula le 23 décembre 1832, après dix-neuf jours d'une honorable résistance, pendant laquelle la ville d'Anvers fut loyalement épargnée. Les ducs d'Orléans et de Nemours prirent une part glorieuse aux fatigues et aux dangers de cette entreprise. Mais la jalousie britannique n'épargna rien pour en amoindrir l'honneur. Notre brave armée eut à subir la présence d'un commissaire anglais chargé de surveiller ses mouvements militaires et de s'assurer qu'ils se renfermaient fidèlement dans le programme convenu entre les plénipotentiaires des deux nations. Cependant, ce beau